

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE LA CONVOCATION : 06/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 20 H 30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, à Voivres lès le Mans.

Nombre de conseillers		
En exercice : 46	Présents : 35	Votants : 40

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes ALINE, BOURNEUF COURTABESSIS, COUET, GARNIER, HARDOUIN, LEBATTEUX, MOUSSAY, POIDVIN FOURNELLE, QUEANT, RIOLE, ROTON VIVIER, TAUREAU.

MM. AVIGNON, BERGUES, BOISSARD, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, GÉORGET, JARROSSAY, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, PANETIER, PAVARD, RICHARD, TELLIER, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes CORBIN, DELAHAYE, FERRAND, SCHMITT, MM. DESPRES, HEULIN.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme EL IRARI donne pouvoir à M. VIOT, Mme MENAGE à M. RICHARD, Mme ROGER à M. MAZERAT, M. D'AILLIERES à M. COYEAUD, M. PIERRIEAU à Mme MOUSSAY.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services et Mme LANCIEN Delphine, Assistante administrative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

OBJET : Finances - Déchets ménagers - Tarifs 2025 REOM et autres prestations

Monsieur le Vice-président chargé des déchets ménagers expose le bilan prévisionnel 2024 des prestations et des investissements relatifs aux déchets ménagers, ainsi que les projections budgétaires pour l'année 2025.

Il est proposé de partager les travaux et réflexions de la Commission déchets ménagers, en vue de la détermination des tarifs REOM 2025, sur la base des hypothèses et projets suivants :

Objet	Constat	Hypothèse pour 2025
Nouveaux marchés	Nouveaux tarifs à compter du 01/01/2025 avec des augmentations sur certains flux	+ 3% collecte sacs noirs + 30% collecte multi-matériaux + 17% traitements encombrants et déchets verts
Tonnages	Contrôles d'accès en déchèterie	Diminution de 20 % des tonnages
Projets	- Etude optimisation des déchèteries - Rédaction du PLPDMA	- Marché pour un bureau d'étude externe - Embauche d'un alternant
Recettes	- Les tonnages et recettes de vente continuent de diminuer - Pas de moyen d'estimation des recettes des dépôts des professionnels - Recettes liées aux nouvelles REP qui seront mises en place prochainement	- Diminution des recettes de vente de matériaux - Non-intégration des recettes complémentaires issues de la facturation des professionnels en lien avec la mise en place du barriérage (difficiles à estimer)

Les professionnels ont actuellement 2 tarifs qui leur sont dédiés : Pro 1 (pour la collecte en porte-à-porte en sacs) et Pro 2 (pour la collecte en bacs en porte-à-porte).

À la suite des travaux de la commission, le conseil de communauté après avoir délibéré, par 39 voix pour et 1 abstention (Mme LEBATTEUX), décide la création de nouveaux tarifs pour les professionnels comme suit :

- ✓ Catégorie 3 :
 - Prestation réservée aux collectivités, sur inscription,
 - Passage en C2 (2 collectes par semaine),
 - Par point de collecte (quel que soit le nombre de bacs présentés),
 - Service facturé par le prestataire à 78 € TTC,
 - Forfait mensuel de 90 € TTC.
- ✓ Catégorie 4 :
 - Pour les professionnels ne souhaitant pas bénéficier de la collecte en porte-à-porte mais uniquement du service « déchèteries »,
 - Participation aux frais « fixes » et de structure des déchèteries (personnel, assurance, énergies, matériel carburant, entretien, ...),
 - Une carte de déchèterie incluse,
 - Permet qu'un professionnel qui ne déposerait que des déchets dans les filières REP (dépôts gratuits) participe aux frais de structure des sites,
 - Forfait annuel de 50 € TTC.

La commission propose de ne pas augmenter les tarifs de la REOM pour 2025, excepté la création des 2 tarifs, exposés ci-dessus au vu des éléments suivants :

- ✓ Mise en place du contrôle d'accès en déchèteries : Baisse des tonnages attendus en déchetteries / Nouvelles recettes liées à la facturation des professionnels,
- ✓ Non mise en place de gros projets structurants et coûteux.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 39 voix pour et 1 abstention (Mme LEBATTEUX), fixe les tarifs 2025 de la REOM comme suit :

Particuliers	2023	2024	2025
Collecte en porte-à-porte et apport volontaire	-	-	-
Foyer 1 personne	132,11 €	135,00 €	135,00 €
Foyer 2 personnes	199,04 €	204,00 €	204,00 €
Foyer 3 personnes	262,45 €	268,00 €	268,00 €
Foyer 4 personnes	280,06 €	286,00 €	286,00 €
Foyer 5 personnes et +	-	310,00 €	310,00 €
Résidence secondaire	133,86 €	137,00 €	137,00 €
Terrains de loisirs	91,59 €	94,00 €	94,00 €
Déchèteries	-	-	-
1 carte/foyer avec 18 passages annuels inclus (test année 2025)*			inclus
Carte perdue ou cassée (désactivation de l'ancienne)	-	-	30,00 €
Remplacement carte défectueuse	-	-	Gratuit
Forfait gros tonnage (sous conditions**) – pour 1mois	-	-	50,00 €

* Pour 2026, le nombre de passages complémentaires et le tarif de ceux-ci seront fixés fin 2025.

** Sur présentation de justificatifs pour les situations particulières (suite déménagement, décès, ...).

Structures exceptionnelles	2023	2024	2025
Collecte des ordures ménagères en porte à porte, recyclables en apport volontaire et accès en déchèterie (une carte d'accès fournie - apports facturés en sus, excepté pour les Communes)			

Commune - facturation à l'habitant	2,44 €	2,49 €	2,49 €
Collège, Lycée conventionné - facturation à l'élève	2,86 €	2,92 €	2,92 €
Maison de retraite, foyer logement - facturation au résident	49,32 €	50,50 €	50,50 €
Terrain de camping, chalet - facturation à la nuitée	0,17 €	0,17 €	0,17 €
Marché de la Suze - facturation à l'année	1 769,62 €	1 833,00 €	1 833,00 €
Terrain Gens du Voyage - forfait à l'année	1 208,31 €	1 233,00 €	1 233,00 €
Convention avec d'autres structures - hors territoire			
Facturation de la création de la carte à la Communauté de communes Orée de Bercé Béloinois (convention pour les habitants de Moncé en Belin accédant aux déchèteries de la Communauté de communes du Val de Sarthe)	-	-	6,00 €

Professionnels	2023	2024	2025
Forfaits et frais fixes			
<u>Catégorie 1</u> - Collecte en sacs pour les ordures ménagères + PAV pour les recyclables (hors déchèterie) + 1 carte déchèterie	110,97 €	114,00 €	114,00 €
<u>Catégorie 2</u> - Forfait pour une collecte en bac (700L maxi) + PAV pour les recyclables (hors déchèterie) + 1 carte déchèterie	391,03 €	399,00 €	399,00 €
<u>Catégorie 3</u> - Forfait mensuel pour une collecte supplémentaire hebdomadaire (soit en C2) - UNIQUEMENT pour les COLLECTIVITES (sur inscription)	-	-	90,00 €
<u>Catégorie 4</u> - Forfait annuel pour un accès en déchèterie (permet l'obtention d'une carte) - Les dépôts seront facturés au réel en sus - Pas de collecte des OMR ou des recyclables	-	-	50,00 €
Carte supplémentaire (nombre illimité)	-	-	30,00 €
Remplacement carte perdue ou cassée	-	-	30,00 €
Remplacement carte défectueuse	-	-	Gratuit
Dépôts en déchèteries - part variable (tout m³ entamé est du) - tarif au m³ (excepté les DDS au poids)			
Déchets bénéficiant de REP (filière avec responsabilité élargie du producteur) : D3E, Mobilier, gravats, une partie du bois et des déchets dangereux spéciaux	-	-	Gratuit
Tout venant (non valorisables)	31,47 €	31,47 €	25,00 €
Déchets verts	17,99 €	17,99 €	10,00 €
Bois (non soumis à REP)	17,99 €	17,99 €	12,00 €
Cartons	-	5,00 €	7,00 €
DDS (Déchets dangereux spéciaux) nous soumis à la REP	-	5,00 €/kg	5,00 €/kg
Ferrailles	-	-	Gratuit

Prestations complémentaires	2023	2024	2025
Collecte des ordures ménagères résiduelles			
Rouleau supplémentaire - sacs 30 litres	31,50 €	32,30 €	32,30 €
Rouleau supplémentaire - sacs 50 litres	44,10 €	45,20 €	45,20 €
Participation forfaitaire pour l'achat de sacs conformes à la réglementation pour la collecte d'amiante			
Sac 100 litres	15,00 €	16,00 €	16,00 €

Sac 1 m ³ (type big-bag ou tôle)	30,00 €	32,00 €	32,00 €
Participation forfaitaire pour l'achat d'un équipement de compostage (un seul par foyer)			
Composteur petit modèle (345 litres)	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Composteur grand modèle (800 litres)	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Lombricomposteur -avec les vers	-	50,00 €	50,00 €

L'attribution de rouleaux de sacs à ordures ménagères supplémentaires est gratuite pour : la profession d'assistante maternelle, les personnes incontinentes, les personnes ayant une maladie générant une production importante de déchets, les adoption/naissance en cours d'année, les familles d'accueil.

Pour extrait conforme,

La Suze sur Sarthe, le 12/12/2024,

Signature de la Secrétaire de séance

Signature du Président